



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

ileane

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com
 Directeur de la publication : Michèle Attar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Rédaction : Sullivan Vandromme - Laura Lerouxel - Impression : Accenttonic, 13 000 ex. - ISSN : 1967-5909

aire - sommaire - somm

Stationnement :
fatigué de tourner en rond ?

Le retour de vacances
et les risques
de légionellose

Express

Zoom sur l'avis d'échéance

Ils vous représentent
à Toit et Joie

pensez-y

Stationnement : fatigué de tourner en rond ?

À l'heure où les places de parking se font de plus en plus rares et souvent proposées à des prix exorbitants, Toit et Joie dispose, sur certaines communes, de nombreux emplacements à la location, à Paris et en banlieue proche, au pied de votre résidence ou à proximité de votre lieu de travail.

Situés dans des villes et des quartiers où il est souvent difficile de stationner, ces parkings dont l'accès est fermé vous sont proposés prioritairement à des tarifs préférentiels. Ils sont sécurisés par un dispositif de badges programmés et surveillés par les gardiens de Toit et Joie.

Les personnes extérieures peuvent bien entendu être locataires d'un emplacement : n'hésitez donc pas à en parler autour de vous !

Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la direction de l'habitat au 01.40.43.59.71 ou vous rendre sur le site Internet www.toitetjoie.com pour effectuer une demande en ligne. Votre gardien est aussi à votre disposition pour vous renseigner et vous faire visiter les emplacements.



actu

Le retour de vacances et les risques de légionellose

La légionelle est une bactérie à l'origine de la légionellose, une infection qui peut être très grave. Les bactéries peuvent se développer dans votre réseau d'eau chaude si l'eau a stagné pendant trop longtemps.

Un conseil : au retour d'une longue absence comme les vacances, il vous faut, pour prévenir le risque de légionellose, laisser couler l'eau chaude quelques instants à tous les points d'eau du logement.

Par ailleurs, les dépôts de tartre contribuent aussi au développement éventuel de la bactérie. Pensez à détartrer 2 fois par an vos éléments de robinetterie (pomme de douche ou mousseurs). Démontez-les et laissez-les tremper dans un produit détartrant ou dans le vinaigre blanc non dilué.

La vigilance passe par quelques gestes très simples, pensez-y.

express - les brèves - ex

“ **AU SERVICE DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE** de la Butte aux Cailles, à Paris, Madame Bontemps est partie en retraite au mois de juillet. L'ensemble de ses collègues ainsi que la direction de Toit et Joie lui souhaitent de profiter de cette retraite méritée. Elle est remplacée par Monsieur Ntumba Kaniki à qui nous souhaitons la bienvenue.

L'avis d'échéance

Chaque locataire doit s'acquitter mensuellement de son loyer et de ses charges locatives à terme échu.

Un avis d'échéance valant quittance vous est donc adressé chaque mois. Cette quittance fait apparaître le montant du loyer principal ainsi que les provisions pour charges, et le cas échéant le montant de l'APL que Toit et Joie perçoit et qui est déduit de votre loyer.



TOIT ET JOIE
POSTE HABITAT

AVIS D'ÉCHÉANCE VALANT QUITTANCE

Nos coordonnées
82 RUE BLOMET
75015 PARIS

Affaire suivie par : - LE SERVICE CLIENT
Téléphone : 0140435900
Fax : 0140435996

Paris, Le 24/01/2009

Avis d'échéance
Réf. Locataire 1 2009 00000001
Période fact. 999
N° de Contrat 01.01.2009
Tiers : 10000/0 - 31.01.2009
99999

Duplicata

Adresse du local 3 2 RUE DES FAUVETTES
94240 L'HAY LES ROSES

MME 4
2 RUE DES FAUVETTES
94240 L'HAY LES ROSES

Valable sous réserve d'encaissement. Si le contrat est dénoncé ou résilié, ou s'il n'existe pas, la présente quittance ne vaut que pour indemnité d'occupation et charges récupérables.

| AVIS D'ÉCHÉANCE En Euros | | SITUATION DE VOTRE COMPTE | |
|--------------------------------|---------------|------------------------------|---------------|
| | MONTANT | | |
| Contrat 10000/0 (1-1-1-3) | | Solde au 31/12/2008 | 561,72 |
| LOYER CONVENTIONNÉ | 351,00 | Prél. auto du 10/01/2009 | -561,72 |
| SUPPLEMENT DE LOYER SOLIDARITÉ | 51,84 | | |
| PROVISIONS CHARGES GENERALES | 67,40 | | |
| PROVISIONS CHAUFFAGE | 83,74 | | |
| PROVISION EAU FROIDE | 15,00 | | |
| 7 TOTAL ÉCHÉANCE | 569,65 | 9 RECAPITULATIF TAXES | 569,65 |

Face aux augmentations importantes relevées dans la gestion, le Conseil d'Administration a dû accepter une évolution des loyers dont le niveau reste < à l'indice réf.IRL. La moyenne retenue est de 2,80% mais le taux appliqué est d'autant plus élevé que le loyer pratiqué est faible.

- (1) Votre référence locataire à rappeler dans toutes vos correspondances
- (2) Votre numéro de tiers, utile à l'activation de votre compte Internet
- (3) L'adresse du logement
- (4) Vos coordonnées
- (5) La référence de votre logement
- (6) Le libellé et le montant de chaque rubrique du loyer ou des charges
- (7) Le montant de votre échéance mensuelle
- (8) Le solde de votre compte à l'échéance précédente et le règlement enregistré
- (9) Le montant total dû qui comprend votre échéance mensuelle et éventuellement le solde antérieur si vous êtes en impayé.

actu

Ils vous représentent à Toit et Joie

Ils sont 3 locataires à vous représenter en qualité d'administrateurs au conseil d'administration de Toit et Joie. Le précédent mandat touchant à sa fin, il faut maintenant élire vos nouveaux représentants pour les 4 années à venir.

Ces représentants, qui siègent avec une voix délibérative, ont les mêmes pouvoirs que les autres administrateurs du conseil d'administration. Ils votent notamment le budget, déterminent les augmentations de loyer et décident des opérations de construction ou de réhabilitation. Ils défendent, si nécessaire, les intérêts de l'ensemble des locataires.

La date de scrutin est fixée au mardi 7 décembre 2010. Les élections auront lieu par correspondance entre le 27 novembre et le 6 décembre 2010. Les modalités exactes de ce vote vous seront précisées dans les prochaines semaines.

Les personnes qui souhaitent se porter candidat doivent se manifester et communiquer, au siège de Toit et Joie, leur liste de 6 candidats avant le 25 octobre. Tous les locataires d'un logement au 1er septembre qui ont plus de 18 ans et qui sont à jour dans le paiement de leur loyer et de leurs charges, peuvent se présenter au titre d'une association œuvrant dans le domaine du logement. Alors, n'hésitez pas à vous faire connaître !